

DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNION DES SYNDICATS SUD ÉDUCATION DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

CTA DU 27 JANVIER 2020

Ce CTA se déroule dans un contexte très particulier puisqu'il se tient alors que les personnels de l'éducation nationale sont majoritairement engagés dans un mouvement de grève interprofessionnel contre la réforme des retraites. En entrant très majoritairement dans la grève dès le 5 décembre, en reconduisant la grève largement jusqu'aux vacances de décembre, en poursuivant les actions pendant les vacances, en repartant en grève à la rentrée, les personnels mobilisés ont démontré qu'ils et elles rejettent le projet d'un gouvernement dont les seuls objectifs sont de réduire les dépenses publiques sur le dos des fonctionnaires (en divisant par 5 les contributions de l'État au régime des pensions) et d'ouvrir de nouveaux marchés lucratifs aux entreprises privées en dynamisant l'actuel système de retraites. Ce système actuel bâti à la Libération a certes bien des défauts, mais il est assurément bien plus solidaire et bien plus juste que le système par points que le gouvernement cherche à imposer contre l'avis majoritaire de la population.

Mais ce gouvernement ne s'arrête pas là puisqu'à la violence sociale de son entreprise de destruction, il ajoute le cynisme et l'hypocrisie : en proclamant haut et fort que les enseignant-es et les femmes seront les grandes gagnantes, il professe de scandaleuses contre-vérités et nous prend vraiment pour des imbéciles. Car une retraite calculée sur l'ensemble d'une carrière et non plus sur le traitement des 6 derniers mois, c'est une baisse drastique des pensions pour les femmes (plus souvent contraintes au temps partiel) et pour les fonctionnaires (à la carrière linéaire et à la rémunération loin d'être mirobolante, excepté pour certains hauts fonctionnaires dont la loyauté est grassement payée). Et ce n'est pas la revalorisation dérisoire qu'on nous fait miroiter qui pourra compenser cette dévalorisation scandaleuse de nos pensions de retraite. D'ailleurs, le succès de la journée de mobilisation du 24 janvier montre bien que le gouvernement n'a pas réussi à convaincre les personnels : cette réforme leur est bien défavorable. Dans tous les cas, une chose est claire : les personnels ont raison de ne pas le croire, et d'exiger dans la rue le retrait du projet.

SUD éducation demande la non-application de l'arrêt Omont et le paiement des jours de grève des personnels mobilisés.

La colère ne s'arrête pas à la réforme des retraites dans notre académie comme ailleurs. Les personnels des lycées sont mobilisés contre la tenue des E3C. La précipitation dans laquelle ces épreuves ont été conçues et organisées au mépris des votes défavorables reçus au Conseil Supérieur de l'Éducation oblige les enseignants et enseignantes à refuser ces épreuves qui mettent en difficultés les élèves. SUD éducation tient à saluer la responsabilité des enseignants et des enseignantes dont l'action est guidée uniquement par l'intérêt des élèves contrairement au Ministère qui s'entête dans son entreprise de casse du service public de l'éducation. SUD éducation est solidaires des collègues aujourd'hui menacés de sanction par leur hiérarchie et n'acceptera pas la criminalisation de l'action syndicale dans notre académie comme ailleurs.

Enfin, malgré la reconnaissance de l'imputabilité du service dans le suicide de notre collègue Christine Renon par les services départementaux du 93, l'inspection générale, au service du ministère, établit un rapport montrant une fois de plus, son éloignement total des réalités de terrain et méprisant au passage la parole de notre collègue. SUD éducation juge ce rapport indigne.

Le contexte dans lequel se tient ce CTA montre donc une chose : les revendications portées par les organisations syndicales ou les collectifs d'enseignants et enseignantes, que ce soit dans les instances (CT et CHS), dans les rassemblements, les manifestations et les grèves, sont systématiquement étouffées, niées ou ignorées.

L'objet de ce CTA, c'est à dire la répartition des moyens dans notre académie, est caduc. Nous devons statuer sur des documents qui ont déjà été transmis dans les trois départements. De plus les documents de travail sont incomplets et leur lecture n'augure rien de bon quant à une amélioration du contexte général évoqué précédemment.

Tout d'abord, pour le 1er degré, SUD éducation note que ce que l'on redoutait au sujet de l'obligation scolaire dès 3 ans, prévue par la loi de l'école de la confiance, est vrai. C'est à dire qu'il n'y pas plus d'inscriptions dans les effectifs prévus. Bref c'était bien une manne financière destinée à l'enseignement privé.

Par ailleurs, la création de 201 postes est toujours insuffisante au regard des besoins de notre académie. Pour rappel : il y a plus de 600 enseignants et enseignantes contractuel·les, c'est à dire pour la grande majorité sous contrat précaire, juste pour la Seine-Saint-Denis, et un nombre toujours trop conséquent de journées non remplacées sur l'académie.

Avec la réforme des CP et CE1 à 12, ou à 14, ou 15, on ne sait plus, le plus gros des moyens supplémentaires, déjà insuffisants) injecté dans l'académie a été absorbé par les écoles en REP et REP+ nombreuses dans l'académie, notamment dans le 93, et ont fait augmenter de manière significative, jusqu'au dépassement des seuils, les effectifs dans les autres niveaux.

En ce qui concerne le second degré, SUD éducation voit très clairement que les grand perdants en termes de moyens sont les lycées. En effet, le nombres d'heures postes diminuent alors que les effectifs augmentent de 1546 élèves. Par ailleurs, le nombres d'heures supplémentaires est en hausse de 2.2% en lycée professionnel et de 1.5% en lycée général et technologique. Cela aura pour conséquences d'augmenter la charge de travail des collègues de lycées, d'exercer une pression sur les équipes pour absorber plus de 2 HSA et enfin plusieurs mesures de carte scolaire dans les lycées de note académie. Ces conséquences ne sont pas le fruit du hasard mais bel et bien les conséquences directes de la réforme du lycée imposée par le ministre.

SUD éducation n'ira pas plus loin dans l'analyse des documents de travail pour les raisons évoquées. Nous nous bornerons à réclamer urgemment les documents de DHG des lycées.

La répartition des moyens proposés dans notre académie, ainsi que le non-respect du cadre démocratique de notre instance ne sont que le reflet de la politique mise en œuvre pour détruire le service public d'éducation. La souffrance au travail se développe chez les personnels, les inégalités territoriales dans les parcours scolaires des élèves sont accrues, le mépris affiché par notre hiérarchie face aux alertes des personnels et des usagers / usagères est grandissant...

Ce mépris légitime nos luttes : SUD éducation soutient les actions des collègues mobilisé-es pour l'éducation. Quelle que soit l'issue des batailles en cours, une chose est sûre : les personnels de l'éducation ont relevé la tête et ont commencé à organiser leur colère.